

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**mercredi 21 septembre (9h00) au vendredi 21 octobre 2022 (17h00)**

**Projet de défrichement et demandes de permis de construire concernant la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'ancienne base militaire de Châteaudun (EAR 279) sur les territoires des communes de Châteaudun et de Villemaury (commune historique de Lutz-en-Dunois)**

Par arrêté du 4 août 2022, M<sup>me</sup> le Préfet d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique (31 jours consécutifs) relative au projet de création d'une centrale photovoltaïque déposé par SASU Centrale Photovoltaïque de l'EAR Châteaudun (100 Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B chez EDF Renouvelables - 92932 PARIS LA DEFENSE cedex), sur les communes de Châteaudun et de Villemaury, et préalable aux demandes de permis de construire et à l'autorisation de défrichement. Les communes concernées sont : CHATEAUDUN et VILLEMAURY. Le projet consiste au défrichement d'une surface totale de 2,6 ha et à la création de 197000 capteurs solaires (surface projetée au sol de 59 ha environ pour une puissance de 106 MWc), d'un poste privé de livraison haute tension en limite sud et d'un raccordement au poste HT/MT existant de Châteaudun par câble souterrain d'environ 3 km.

Le dossier comprend 5 demandes de permis de construire et une demande d'autorisation de défrichement, une étude d'impact, son résumé non technique, l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale conformément à l'article R.123-6 du Code de l'environnement ainsi que les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de permis de construire.

## **Le dossier d'enquête est consultable :**

- sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Châteaudun
- en version électronique sur les sites internet suivants : [www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public](http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public) et [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr).
- depuis un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Châteaudun
- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

## **Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions peuvent être :**

- consignées directement sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Châteaudun
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Châteaudun
- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr)
- recueillies par le commissaire-enquêteur, Mme Danièle LELONG, fonctionnaire de la fonction publique territoriale en retraite, aux dates et heures suivantes à la mairie de Châteaudun, siège de l'enquête :

**mercredi 21 septembre 2022 de 9h00 à 12h00**

**samedi 8 octobre 2022 de 9h00 à 12h00**

**vendredi 21 octobre 2022 de 14h00 à 17h00**

Les observations adressées par courrier et par courriel seront tenues à disposition du public dans le registre présent dans la mairie de Châteaudun. Les observations adressées par courriel sont également accessibles sur le site internet [www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public](http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public). Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de M<sup>me</sup> Charline DOS SANTOS, Cheffe de projets EDF Renouvelables France à l'adresse électronique suivante : [charline.dossantos@edf-re.fr](mailto:charline.dossantos@edf-re.fr). Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans la mairie de Châteaudun, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet précité pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. M<sup>me</sup> le Préfet d'Eure-et-Loir statuera par arrêté sur la demande de défrichement et les demandes de permis de construire. Le présent avis est consultable sur le site internet précité.